PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE HUNTINGDON

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du mardi 1^{er} octobre 2013 à 20h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire Stéphane Gendron et les conseillers Ronald Critchley, Joffre L'Heureux Jr, Bruno Latreille, Nadia Debbabi, Robert Vaillancourt et Claude Racine formant quorum sous la présidence du maire

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau.

Constatation du quorum et ouverture de la séance.

Après la constatation du quorum le maire Stéphane Gendron procède à l'ouverture de la séance ordinaire du mardi 1^{er} octobre 2013 à 20 h 22.

Lecture et adoption de l'ordre du jour



ORDRE DU JOUR

Ville de Huntingdon

Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013, à 20h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :

Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de septembre 2013 :

- > Service des incendies;
- > Épuration des eaux usées;
- > Traitement de l'eau potable;
- > Travaux publics et infrastructures;
- > Inspection municipale.

Rapport sur la situation financière au 27 septembre 2013;

Dépôt de la liste des dépenses autorisées de janvier à septembre 2013;

Dépôt de la liste des dépenses autorisées Investissement de janvier à septembre 2013;

- D) Période d'information et de questions du maire;
 - 1.
- E) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2013;

20. – CONTRATS

- **20.1** Offre d'achat de Construction Fréchette Inc. pour le lot 3 229 362 situé sur la rue Des Anciens-Combattants ;
- **20.2** Règlement hors Cour avec Pavages D'Amour Inc. Autorisation de signature pour une transaction civile;
- 20.3 Octroi du contrat pour la réfection structurale de deux bassins filtrants (Projet filtration 2013-01);
- 20.4 Bail avec le Directeur général des élections du Québec Autorisation de signature; (Local situé au 72, rue Dalhousie, suite 102)
- Autorisation à la MRC du Haut-Saint-Laurent pour le lancement des appels d'offres de réception, tri et conditionnement des matières secondaires récupérables (collecte pêle-mêle);

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- **30.1** Dépôt du rapport financier dressé par la trésorière et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2011;
- 30.2 Dépôt du rapport financier dressé par la trésorière et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2012;

40 – RÉGLEMENTATION

- **40.1** Demande d'approbation du projet de construction d'une nouvelle station service Pétro-T avec un dépanneur (Couche-Tard) au 32, rue Châteauguay, en vertu du règlement sur les PIIA #637-2001;
- Demande de dérogation mineure : Construction d'une nouvelle station service Pétro-T avec un dépanneur (Couche-Tard) au 32, rue Châteauguay, en vertu du règlement sur les dérogations mineures #783-2009;
- **40.3** Demande de dérogation mineure pour Les Habitations des Tisserandes situé sur la rue West;
- 40.4 Adoption du règlement 848-2013 concernant la rémunération du personnel électoral;

50 - NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

50.1

60. -DIVERS

60.1

70. -RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

13-10-01-3336

Il est proposé par la conseillère Nadia Debbabi Appuyé par le conseiller Claude Racine Et résolu à l'unanimité:

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du mardi 1^{er} octobre 2013 tel que lu par monsieur le Maire avec le report à une séance ultérieure des sujets de la période d'information du maire et des sujets 20.5 et 40.3.

Les sujets suivants sont ajoutés :

- Dépôt d'une offre d'achat de Muslim Welfare Association pour le lot vacant numéro 19A-63;
- Autorisation de poursuite pour cause d'insalubrité sur le terrain situé au 11, rue F.-Cleyn;
- Projet d'investissement immobilier : Autorisation de vendre tout terrain résidentiel propriété de la Ville;
- Consolidation du déficit;
- Engagement de la Ville à vendre le lot 3 229 508 à Shawn McKay et Jennifer McDonald;
- Centre des Ressources familiales : Rapport de Nadia Debbabi;
- Offre d'achat par Michel Mongeon pour l'immeuble situé au 142, Route 202, local 104 et connu sous le numéro de lot 19-A-65-3;

Adopté

Annonces et dépôt des documents

Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de septembre 2013

Les rapports des directeurs pour le mois de septembre 2013 de l'usine de filtration, de l'usine d'épuration et de l'inspection municipale sont déposés au greffe. Le rapport du directeur des travaux publics et celui du service des incendies, seront déposés à une séance ultérieure.

Octroi du contrat pour la réfection structurale de deux bassins filtrants (Projet filtration 2013-01);

Considérant qu'un appel d'offres a été lancé et que cinq (5) entreprises ont été invitées par écrit à soumissionner pour la réfection structurale de deux bassins filtrants à l'usine de production d'eau potable située au 221 rue Châteauguay (Projet filtration 2013-01);

Considérant que seule la compagnie 9031-1796 Québec Inc. (Dassyloi) a transmis une soumission au bureau du greffe pour l'ouverture publique du mardi 1^{er} octobre 2013 à 14h05 et s'engage à

exécuter le contrat pour un montant de 49 347,27 \$ incluant les taxes ;

13-10-01-3337 Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley Appuyé par le conseiller Bruno Latreille

Et résolu à l'unanimité:

Que le contrat pour la réfection structurale de deux bassins filtrants à l'usine de production d'eau potable située au 221 rue Châteauguay soit et est adjugé à 9031-1796 Québec Inc. (Dassyloi) pour un montant de 49 347,27 \$ incluant la TPS et la TVQ.

Que le conseil autorise le financement de cette dépense à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2013 (TECQ).

Que le maire Stéphane Gendron et la directrice générale, madame Johanne Hébert soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, tout document donnant suite à la résolution en lien au présent appel d'offres (Projet FILTRATION 2013-01).

Adopté

Autorisation de poursuite pour cause d'insalubrité sur le terrain situé au 11, rue F.-Cleyn

Considérant que le terrain situé au 11, rue F.-Cleyn contrevient à l'article 5 du Règlement sur les nuisances de la Ville;

Considérant les avis d'infraction et les mises en demeure transmises au propriétaire de l'immeuble;

Considérant que l'inspecteur municipal demande l'autorisation au conseil de transmettre le dossier à la Cour municipale.

13-10-01-3338 II 6

Il est proposé par le maire Stéphane Gendron Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'inspecteur municipal à transmettre le dossier du 11, rue François-Cleyn à la Cour municipale de la MRC du Haut-St-Laurent.

Adopté

Rapport sur la situation financière au 30 septembre 2013

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 30 septembre 2013.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour les mois de janvier à septembre 2013

Comptes à payer –Janvier à septembre 2013

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées pour les mois de janvier à septembre 2013.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Dépôt de la liste des dépenses autorisées Investissement de janvier à septembre 2013

Dépenses d'investissement – Janvier à septembre 2013

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour les mois de janvier à septembre 2013.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Période d'informations et de questions du maire

<u>Dépôt d'une offre d'achat de Muslim Welfare Association pour le lot vacant numéro 19A-63</u>

Le maire Stéphane Gendron dépose l'offre d'achat de Muslim Welfare Association d'un montant de 87 000 \$ pour l'acquisition du lot vacant numéro 19A-63, d'une superficie approximative de 365 972 pieds carrés situé sur la route 202. L'offre est en vigueur jusqu'au 15 décembre 2013.

Projet d'investissement immobilier : Autorisation de vendre tout terrain résidentiel propriété de la Ville

Considérant que Point Financière Canada Inc. veut acquérir des terrains pour la construction d'unités résidentielles;

Considérant que la Ville est propriétaire de terrains desservis dont certains avec une taxe pour le financement des infrastructures d'aqueduc et d'égout.

13-10-01-3339 Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt Et résolu à l'unanimité : **D'autoriser** la cession de tout terrain résidentiel appartenant à la Ville dont ceux de la rue des Anciens-Combattants.

Que le prix de vente des terrains soit de 1,50 \$ le pied carré pour les terrains ayant une taxe d'infrastructures et de 2,50 \$ le pied carré pour ceux qui sont desservis mais sans taxes d'infrastructures.

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, tout document relatif à la vente des terrains.

Adopté

Consolidation du déficit

13-10-01-3340

Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley Appuyé par le conseiller Bruno Latreille Le conseiller Joffre L'Heureux votre contre Et résolu à la majorité :

De mandater le maire monsieur Stéphane Gendron pour négocier avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire un emprunt remboursable sur une période de 10 ans afin de consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2012 d'un montant de 948 000 \$.

Adopté

Période de questions du public

Les principales questions se résument comme suit :

Madame Mélissa Spénard: Mme Spénard, citoyenne d'Huntingdon, dépose au conseil un document contenant des fiches d'évaluation d'odeur signées par des résidents d'Huntingdon et d'Hinchinbrooke. Ces fiches servent au ministère de l'Environnement pour documenter les observations faites par les citoyens des odeurs de caoutchouc brûlé qui émanent de l'entreprise Phoenix Innovation Technologie, située sur la route 202 à Huntingdon. Elle demande qu'une analyse soit effectuée pour rassurer les citoyens que les particules de plastiques libérées dans l'atmosphère par l'entreprise et les odeurs de caoutchouc brûlés ne sont pas toxique. Le maire lui indique que l'entreprise a obtenu son certificat d'autorisation par le Ministère et Le ministère a informé que les analyses sont non toxiques. l'inspecteur municipal que l'entreprise devrait remédier à ce problème d'ici la fin d'octobre. La Ville n'effectuera pas d'analyse. Par contre, il propose que le procureur de la Ville pourrait faire parvenir, aux noms des citoyens, une mise en demeure à Phoenix Innovation Technologie pour nuisances et trouble de voisinage.

10. – Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du 3 septembre 2013

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 3 septembre 2013 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

13-10-01-3341 Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille Appuyé par le conseiller Claude Racine Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 3 septembre 2013 est adopté tel que soumis par la greffière avec les modifications suivantes au sujet : «Vente d'un terrain de 350 000 pieds carrés sur la Route 202; (territoire annexé à la Ville il y a deux ans)»

Modification à la phrase suivante :

Le maire informe les membres du Conseil de la teneur du projet d'infrastructure évalué à environ 1 M \$...

Ajouts:

Le conseiller Claude Racine avise le conseil que le temps actuel n'est pas favorable étant donné que le conseil actuel termine son terme et qu'il favorise une présentation ultérieure du projet aux membres du futur conseil.

Monsieur Bruno Latreille se rallie au point de vue de monsieur Racine.

La conseillère Debbabi prend la parole et fait la lecture d'un document.

Adopté

20. – Contrats

Offre d'achat de Construction Fréchette Inc. pour le lot 3 229 362 situé sur la rue Des Anciens-Combattants

Considérant que Construction Fréchette Inc. désire acquérir le lot numéro 3 229 362 d'une superficie approximative de 863 m² situé sur la rue Des Anciens-Combattants afin d'y construire une habitation multifamiliale;

Considérant que la Ville a acquis ce lot lors de la vente pour défaut de paiement des taxes municipales du 12 juillet 2012 pour un montant de 4 090 \$;

Considérant qu'en vertu de la résolution 13-09-03-3333 adoptée par le conseil municipal, la Ville a présenté à Construction Fréchette Inc. une contre-offre d'un montant de 8 000 \$ laquelle a été refusée puisque l'acquéreur maintient son offre de 4 000 \$;

Considérant que Construction Fréchette Inc désire construire un immeuble à logements de 6 à 8 unités sur ce lot, ce qui engendrera un montant supplémentaire de taxes municipales pour la Ville.

13-10-01-3342 Il est proposé par le conseiller Claude Racine Appuyé par le conseiller Ronald Critchley Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte l'offre d'achat faite par Construction Fréchette Inc. d'un montant de 4 000 \$ pour acquérir le lot 3 229 362 situé sur la rue Des Anciens Combattants.

Que les frais de notaire, d'arpenteur pour un certificat de localisation et travaux d'arpentage, ainsi que tout autre frais relié à la transaction soient assumés par Construction Fréchette Inc.

Que le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'acte de vente notarié.

Adopté

Règlement hors Cour avec Pavages D'Amour Inc. - Autorisation de signature pour une transaction civile

Considérant le montant de 135 870.34\$ en litige réclamé par Pavages D'Amour Inc. dans le contrat de réfection de la rue Châteauguay, constitué d'une somme de 90 870.34 \$ à titre de réclamation pour les travaux, 30 000 \$ à titre de dommages pour honoraires extrajudiciaires et 15 000 \$ à titre de dommages et intérêts punitifs;

Considérant que la Ville peut réclamer une partie des dépenses soit le coût des travaux via le Programme de la Taxe sur l'essence et contribution du Québec (T.E.C.Q.) 2010-2013;

Considérant que les parties acceptent de régler l'ensemble du présent dossier pour une somme de 58 500 \$ dont le montant est déjà détenu en fidéicommis par le procureur de la Ville ;

13-10-01-3343

Il est proposé par le conseiller Robert Vaillancourt Appuyé par le maire Stéphane Gendron Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le maire, Monsieur Stéphane Gendron et la trésorière, madame Johanne Hébert à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, la transaction civile sur le règlement hors Cour No. 760-17-002345-109 avec Pavages D'Amour Inc.

Qu'une partie de la dépense soit 45 435 \$ soit financée à même le Programme de la Taxe sur l'essence et contribution du Québec (T.E.C.Q.) 2010-2013 et que le solde de 13 065 \$ soit financé à même le budget.

Adopté

Bail avec le Directeur général des élections du Québec – Autorisation de signature

13-10-01-3344

Il est proposé par le conseiller Claude Racine Appuyé par le conseiller Bruno Latreille Et résolu à l'unanimité:

Que le conseil autorise un bail avec le Directeur général des élections du Québec, représenté par Suzanne Gervais, directrice du scrutin de la circonscription électorale de Huntingdon, pour la location d'un local d'une superficie approximative de 1 109 pieds carrés à un prix de 1 000 \$ plus les taxes applicables, situé dans l'immeuble industriel du 72, rue Dalhousie à Huntingdon, local 102, suivant les termes et conditions inscrits au bail.

Que le conseil autorise le maire Stéphane Gendron et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon le bail avec le Directeur général des élections du Québec, représenté par Suzanne Gervais, directrice du scrutin de la circonscription électorale de Huntingdon.

Adopté

30. - Administration & Finances

Dépôt du rapport financier dressé par la trésorière et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2011;

Le Rapport financier de l'exercice financier 2011 dressé par la trésorière ainsi que le rapport du vérificateur externe Goudreau Poirier sont déposés par la trésorière.

Dépôt du rapport financier dressé par la trésorière et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2012;

Le Rapport financier de l'exercice financier 2012 dressé par la trésorière ainsi que le rapport du vérificateur externe Goudreau Poirier sont déposés par la trésorière.

40 – Réglementation

Demande d'approbation du projet de construction d'une nouvelle station-service Pétro-T avec un dépanneur (Couche-Tard) au 32, rue Châteauguay, en vertu du règlement sur les PIIA #637-2001

Considérant qu'un projet de construction d'une station-service Pétro-T opérée conjointement avec un dépanneur Couche-Tard sur terrain d'angle au coin de F.-Cleyn et Châteauguay pour l'immeuble sis au 32, rue Châteauguay, identifié par les lots : 3 230 466; 3 230 467 et 3 230 465, a été déposé par Pétrole Therrien Inc. pour étude au Comité consultatif d'Urbanisme en vertu du règlement sur les PIIA # 637-2001 ;

Considérant que la construction s'établit en rapport direct avec le milieu bâti environnant et avec le paysage de la rue, en termes de volumétrie, de gabarit de construction, d'échelle et d'alignement de chaque bâtiment adjacent sur le terrain et sur les terrains avoisinants et en proportion d'espaces libres ;

Considérant que la construction reflète l'architecture dominante du cadre bâti en termes de forme du bâtiment, de type et de proportion de la toiture et des ouvertures, de type et de localisation de l'entrée principale, de type et couleur des matériaux de revêtement de façade ou des détails architectoniques pertinents ;

Considérant que les matériaux de revêtement extérieur privilégiés pour le bâtiment sont en brique couleur rouge;

Considérant que la façade latérale du bâtiment situé à l'angle des rues reçoit le même traitement architectural que la façade principale notamment en ce qui concerne les matériaux;

Considérant que tous les murs sont peints ou teints d'une couleur

qui s'harmonise à celle du revêtement principal;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal de la Ville de Huntingdon d'approuver le projet de construction en vertu du règlement sur les PIIA # 637-2001 pour l'immeuble sis au 32, rue Châteauguay, identifié par les lots : 3 230 466; 3 230 467 et 3 230 465;

Considérant l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q.,chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil. Aucun intéressé ne se fait entendre;

13-10-01-3345

Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt Et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal accepte la demande d'approbation du projet de construction d'une station service Pétro-T opérée conjointement avec un dépanneur Couche-Tard déposé par Pétrole Therrien Inc. en vertu du règlement sur les PIIA # 637-2001 pour l'immeuble sis au 32, rue Châteauguay, identifié par les lots : 3 230 466; 3 230 467 et 3 230 465.

Adopté

Demande de dérogation mineure: Construction d'une nouvelle station-service Pétro-T avec un dépanneur (Couche-Tard) au 32, rue Châteauguay, en vertu du règlement sur les dérogations mineures #783-2009

Considérant qu'un projet de construction d'une station-service Pétro-T opérée conjointement avec un dépanneur Couche-Tard sur terrain d'angle au coin de F.-Cleyn et Châteauguay pour l'immeuble sis au 32, rue Châteauguay, identifié par les lots : 3 230 466; 3 230 467 et 3 230 465, a été déposé par Pétrole Therrien Inc. pour étude au Comité consultatif d'Urbanisme en vertu du règlement sur les dérogations mineures #783-2009;

Considérant que l'implantation du bâtiment sera à 6.92 pieds (2.11 m) dans la cour latérale nord-ouest de la propriété au lieu de 9 m, et à 12.26 pieds (3.743 m) dans la cour latérale sud-ouest de la propriété au lieu de 9m prescrit au règlement sur les dérogations mineures numéro 783-2009 ;

Considérant que le flux de circulation que génère ce type de commerce et le nombre de stationnements nécessaires au bon fonctionnement, il est important d'avoir un espace maximal à l'avant;

Considérant que l'emplacement proposé du bâtiment rend le site plus sécuritaire pendant les activités de chargement et de déchargement des véhicules lourds puisque les deux (2) réservoirs d'essence sont installés dans la cour face à la rue F.-Cleyn;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal de la Ville de Huntingdon d'approuver la demande de dérogation mineure en vertu du règlement sur les dérogations mineures #783-2009 pour l'immeuble sis au 32, rue Châteauguay, identifié par les lots : 3 230 466; 3 230 467 et 3 230 465;

13-10-01-3346

Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt Et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal accorde la dérogation mineure pour le projet de construction d'une station service Pétro-T opérée conjointement avec un dépanneur Couche-Tard déposé par Pétrole Therrien Inc. en vertu du règlement sur les dérogations mineures #783-2009 pour l'immeuble sis au 32, rue Châteauguay, identifié par les lots : 3 230 466; 3 230 467 et 3 230 465.

Adopté

Adoption du règlement 848-2013 concernant la rémunération du personnel électoral

Considérant que les membres du conseil municipal jugent opportun d'actualiser et de majorer le tarif des rémunérations payables lors d'élections;

Considérant qu'avis de motion a dûment été donné par Monsieur le Maire Stéphane Gendron lors de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon tenue le 6 mai 2013;

Considérant que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été suivies;

13-10-01-3347

Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley Appuyé par le conseiller Claude Racine Et résolu à l'unanimité:

D'adopter le règlement numéro 848-2013 concernant la rémunération payable aux membres du personnel électoral lors d'élections.

Adopté

50. -Nomination & Gestion du personnel

Nomination de Marco Gauthier à titre d'officier pour le Service des incendies de la Ville

13-10-01-3348

Il est proposé par le maire Stéphane Gendron Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt Et résolu à l'unanimité :

De nommer monsieur Marco Gauthier officier lieutenant pour le département du Service des incendies de la Ville de Huntingdon.

Adopté

60. -Autres

Centre des Ressources familiales : Rapport de Nadia Debbabi

Le maire demande à la conseillère Nadia Debbabi de fournir des explications au Conseil concernant les dires de Mme Trépanier du Centre des ressources familiales à l'effet qu'elle lui aurait promis une contribution financière de la Ville d'une somme de 1 000 \$ par année pendant 5 ans.

La conseillère Nadia Debbabi explique au conseil municipal qu'elle n'a fait aucun engagement financier de 1 000 \$ par année pendant cinq ans à l'organisme. Elle aurait plutôt conseillé à Mme Trépanier de présenter une demande en ce sens au Conseil municipal

Offre d'achat par Michel Mongeon pour l'immeuble situé au 142, Route 202, local 104 et connu sous le numéro de lot 19-A-65-3;

Considérant que la Ville a reçu de monsieur Michel Mongeon une offre d'achat d'un montant de 40 000 \$ plus les taxes applicables pour acquérir l'immeuble situé au 142, Route 202, local 104 et portant le numéro de lot 19-A-65-3 ayant une superficie approximative de 342.44 m²;

13-10-01-3349

Il est proposé par le conseiller Robert Vaillancourt Appuyé par le conseiller Claude Racine Et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte l'offre d'achat de monsieur Michel Mongeon d'un montant de quarante mille dollars (40 000 \$) plus les taxes applicables pour acquérir l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 19- A-65-3 d'une superficie approximative de 342.44 m² avec le bâtiment y érigé portant l'adresse civique numéro 142, Route 202, local 104.

Que la Ville accorde à l'acheteur un droit de passage sur le lot 19-A-65-1.

Que cette vente est faite sans aucune garantie et que l'acheteur consent à prendre l'immeuble dans l'état où il se trouve.

Que la Ville se réserve un droit de premier refus.

Que les frais de notaire, d'enregistrement, de certificat de localisation, d'arpentage et tout autre frais relatifs à l'acquisition du lot ainsi qu'à la servitude de passage sont aux frais de monsieur Michel Mongeon.

Que le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'acte de vente notarié.

Adopté

Engagement de la Ville à vendre le lot 3 229 508 à Shawn McKay et Jennifer McDonald

Ce point n'a pas été discuté.

70. –Rapport des comités et des conseillers

Aucun sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsie	ur le Maire lève la séance à 22h14.
G ₁ 1 G 1 M :	
Stéphane Gendron, Maire	
	_
Denyse Jeanneau, Greffière	